

République Française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE MIRABEAU

**Extrait du Procès Verbal
des Délibérations du Conseil Municipal
du mercredi 29 avril 2026**

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MIRABEAU était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Hugo DECROIX, Maire.

Etaient présents: Hugo DECROIX, Noël BARATHON, Karine DEBRAY, Christian FLAMARION, Albert PATISSON, Albert NALIN, Nicole CHAMPSAUR, Marie-Françoise DOMENGE, Béatrice GIRAUD, Jérôme MARTINEZ, Magali JEANNET, Jérémy CHIAPELLO

Absents:

Absents excusés:

Représentés : Serge ISNARD représenté par Christian FLAMARION, Cécile DUBAR représentée par Karine DEBRAY, Julie MAZAN représentée par Noël BARATHON

D_029_2026

Objet : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Au vu des observations de la Préfecture, la délégation n°24 confiée à Monsieur le Maire par le conseil municipal est modifiée comme suit :

24°- De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions quel que soit le montant et quel que soit l'organisme financeur.

Oùï cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE la modification.

par vote:

pour:15

contre:0

Abstention:0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,
Hugo DECROIX

